

SM SPANC DU CLUNISOIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 MARS 2011
- 18h30 - SALLE DES GRIOTTONS (CLUNY)

Monsieur Michel MAYA ouvre la séance et remercie les délégués présents. Il présente l'ordre du jour et précise que l'ensemble des dossiers a été étudié lors du bureau du 09 mars 2011.

1) adoption du procès verbal de la séance du 07 décembre 2010 :

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité, le dernier procès verbal de la séance du 07 décembre 2011.

2) présentation du rapport public pour la qualité du service assainissement non collectif (RPQS ANC) :

Michel MAYA précise que le RPQS doit être diffusé aux administrés dans chaque commune après adoption par le Conseil syndical.

Monsieur Gilbert BERTRAND précise que les communes doivent présenter ce rapport au sein des Conseils municipaux.

Michel MAYA laisse la parole à Vanessa PILLON pour présenter le RPQS 2010.

Vanessa PILLON précise que la commune de Clermain a intégré la Communauté de Communes de Matour et sa région à compter du 01 janvier 2011. Toutefois, cette modification a été mise par erreur dans le RPQS 2010 et sera réintégrée dans le RPQS 2011.

Vanessa PILLON présente ensuite les chiffres 2010 : diagnostics : 578 / demande d'autorisation : 70 / contrôle de neuf : 84 / contrôle périodique de bon fonctionnement : 29.

Bertrand DEVILLARD précise que l'évolution du nombre de contrôles entre 2009 et 2010 s'explique par la présence sur une année pleine de deux techniciens. Cette augmentation va également se traduire au niveau des recettes dans le compte administratif 2010 présenté au cours de cette réunion.

Au 31/12/2010, 1809 installations existantes ont été contrôlées sur le territoire du SPANC.

Vanessa PILLON continue la présentation et explique le tableau de notation des installations : 67 installations sont classées, pour 2010, en priorité 1, c'est-à-dire devant faire l'objet de travaux de réhabilitation sous 4 ans. Sur la totalité des installations contrôlées à ce jour, 11.5 % sont classées en priorité 1.

Michel MAYA propose le vote pour l'adoption du RPQS 2010.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité le RPQS 2010.

Monsieur MAYA ajoute que le RPQS qui vient d'être adopté sera mis en ligne sur le site internet du SPANC.

3) redevances 2011 du SPANC / modification du règlement de service :

Michel MAYA explique que l'évolution des redevances sur 2011 implique la modification du règlement de service. Il ajoute que comme décidé en 2009 et confirmé lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé au Conseil syndical de réévaluer pour l'année 2011 les montants des redevances de 3.5%.

Michel MAYA précise que cette évolution reste dans la ligne de conduite qui avait été décidé au budget 2009. Cela va permettre progressivement au SPANC d'équilibrer son budget sans compter sur les aides de l'Agence de l'eau, qui ne seront pas reconduites après 2012.

Les montants des redevances 2011 seraient donc :

- pour l'étude et le contrôle des nouvelles installations, à 192 € T.T.C. : cette redevance peut se décomposer en 2 phases :
 - paiement de la somme de 95 € T.T.C. pour l'étude du dossier technique,
 - paiement du solde de 97 € T.T.C. pour le contrôle de la bonne réalisation des travaux.
- pour la visite des installations existantes, à 97 € T.T.C.

Les montants des redevances 2011 sont adoptés à l'unanimité par le Conseil syndical.

4) demande de subvention agence de l'eau Loire Bretagne

Michel MAYA explique que les communes de La Guiche et de Montmelard sont situées sur le bassin versant Loire Bretagne, et que donc elles dépendent de l'agence de l'eau Loire Bretagne et pas de l'Agence de l'eau Méditerranée Corse (RMC) comme le reste des communes du SPANC. Or, cette agence n'a pas les mêmes conditions d'attributions de subventions pour les réalisations des diagnostics. En particulier, elle impose de faire une demande de subvention prévisionnelle sur l'année et elle attribue la subvention en régularisation l'année suivante. Cette demande de subvention nécessite la prise d'une délibération du Conseil syndical.

Les conditions de participations pour les diagnostics réalisés sont de 30% par contrôle avec un plafond de 85 €, soit 25.50 € par diagnostic (pour rappel la participation de l'agence de l'eau RMC est de 26 €). Depuis 2007, 38 diagnostics ont été réalisés sur La Guiche et 35 sur Montmelard. Il est proposé de demander l'application de cette subvention sur ces diagnostics réalisés en 2007 et 2010. Pour la période 2011/2012 il peut être envisagé de réaliser sur ces 2 communes une nouvelle campagne de diagnostics, soit 70 contrôles.

Le montant total de la subvention sollicitée est donc de 3 646.50 €.

Michel MAYA ajoute qu'il trouve étonnant d'avoir des règlements d'intervention différents selon les Agence de l'Eau.

Bertrand DEVILLARD indique que la recette de cette subvention n'a pas été inscrite au budget primitif 2011 par sécurité.

Le Conseil syndical, à l'unanimité donne l'autorisation à Monsieur le Président de faire la demande de subvention à l'Agence de l'eau RMC.

5) présentation du compte administratif 2010 et compte de gestion du receveur 2010 :

Michel MAYA précise que les délégués ont reçu une présentation simplifiée du budget. Toutefois, il indique que la version détaillée du Compte Administratif et du Budget est disponible sur demande par courrier ou par voie numérique. De plus, en séance ce sont les versions détaillées qui sont présentées puisque le budget doit être voté au chapitre.

Michel MAYA laisse la parole à Bertrand DEVILLARD pour la présentation du Compte Administratif 2010 et du Budget Primitif 2011 en parallèle pour une meilleure lisibilité.

Bertrand DEVILLARD présente les excuses de Mme Odile DENEUX, Perceprice.

Le Compte Administratif se résume comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES 2010	85 807.91 €
RECETTES 2010	100 676.85 €
RESULTAT 2010	14 868.94 €
SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2010	47 702.57 €
RECETTES 2010	6 726.53 €
RESULTAT 2010	- 40 676.04 €

Le résultat net de l'exercice est donc de – 25 807.10 €.

Les affectations de résultats décidées lors du budget 2010 sont de :

	Reports des résultats
SECTION FONCTIONNEMENT	11 706.71€
SECTION INVESTISSEMENT	18 388.76 €

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section de fonctionnement est donc de 26 575.65 €.

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section d'investissement est donc de – 22 287.28 €.

Bertrand DEVILLARD précise que concernant les dépenses d'investissement, le remboursement de l'avance du Conseil Général de Saône et Loire de 24 000 € est réalisé.

Personne n'ayant de questions par rapport à la présentation du Compte Administratif 2010, Monsieur MAYA laisse la Présidence à Monsieur Gilbert BERTRAND, 1^{er} Vice Président, afin de procéder au vote du Compte Administratif 2010.

Monsieur Michel MAYA quitte la salle puis Monsieur BERTRAND prend la parole et demande à l'Assemblée s'il y a d'autres interrogations.

Personne n'ayant de questions, le Conseil syndical à l'unanimité adopte le Compte administratif 2010 tel que présenté.

Monsieur MAYA reprend la présidence, et précise que le compte de gestion 2010 étant conforme au compte administratif, le Conseil syndical peut procéder au vote de celui-ci.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite proposé au Comité syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement en solde d'exécution de la section d'investissement reporté, pour 22 287.28 € et en excédent de fonctionnement antérieur reporté, pour 4 288.37 €.

Michel MAYA propose de passer au vote de l'affectation de résultat. Le Conseil syndical à l'unanimité, adopte les propositions d'affectations.

Bertrand DEVILLARD présente ensuite un comparatif des Compte administratifs depuis 2007 (voir document joint).

6) budget primitif 2011 :

Bertrand DEVILLARD rappelle qu'à partir du budget 2012 les recettes d'investissement seront systématiquement plus élevées que les dépenses d'investissement du fait du remboursement de l'avance du Département de 24 000 €, réalisé sur le budget 2010, et des faibles dépenses d'investissement qui ne pourront pas compenser les inscriptions budgétaires liées aux amortissement des matériels.

Cette particularité a été présenté à la Perceptrice afin de savoir si, à terme, il était envisageable de pouvoir budgétairement faire un transfert de la section d'investissement vers celle de fonctionnement.

La réponse de la perception est que dans un premiers temps il faudra provisionner des dépenses d'investissement permettant de reporter les excédents dégagés pour pouvoir les utiliser pour des investissements futurs. Dès le budget 2011, ces provisions de dépenses d'investissement doivent donc être inscrites.

Michel MAYA propose de passer au vote pour l'adoption du budget primitif 2011 :

SECTION FONCTIONNEMENT	
PREVISIONS DEPENSES 2011	95 938.37 €
PREVISIONS RECETTES 2011	95 938.37 €
SECTION INVESTISSEMENT	
PREVISIONS DEPENSES 2011	29 306.78 €
PREVISIONS RECETTES 2011	29 306.78 €

Le budget primitif 2011 est adopté à l'unanimité par le Conseil syndical.

7) renouvellement de la ligne de trésorerie :

Michel MAYA explique que selon la convention d'ouverture de la ligne de trésorerie contractée en janvier 2007 (pour un montant total de 50 000 € disponible), cette ligne est valide un an et peut être, selon l'article 2 de cette convention, reconduite pour la même durée sur demande de la Collectivité.

Les conditions 2011 proposées par la Banque Populaire sont taux ; euribor 3 mois + 0.70 % soit au 21 mars 2011 un taux de 1.879 %. Une nouvelle convention doit être signée entre l'organisme financier (Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté) et le SPANC.

Cette ligne a été utilisée pour une somme totale tirée de 35 000 € et l'objectif de 2011 est de ne pas tirer sur cette ligne, voire de la rembourser si possible.

Le Président, Monsieur MAYA demande au Conseil syndical l'autorisation de prolonger d'une année cette ligne de trésorerie et le cas échéant de demander l'autorisation de signer cette nouvelle convention.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président, à renouveler cette ligne de trésorerie et à signer la convention.

8) questions diverses :

Michel MAYA précise que la Communauté de Communes de Matour et sa région propose un service de collecte des fosses septiques en groupement par le biais d'un marché public.

Monsieur REY indique que la prestation est facturée aux particuliers à hauteur de 120 € la vidange de fosse au lieu de 300 € en prix moyen constaté. Monsieur REY ajoute que c'est la deuxième année que la Communauté de communes lance un appel d'offre.

Monsieur MAYA précise que le système d'appel d'offre permet de retenir le candidat le mieux disant, proposant le meilleur rapport qualité / prix pour la prestation.

Monsieur REY ajoute que c'est le vidangeur qui s'occupe d'organiser les collectes et de prendre les rendez-vous auprès des usagers. Il précise toutefois que lors des campagnes de vidanges, il est demandé qu'une personne de la commune (élu ou personnel technique) accompagne le prestataire pour le guider sur le territoire.

Monsieur MAYA explique qu'il souhaitait aborder ce sujet afin de proposer 2 solutions possibles pour le futur : soit chaque Communautés de communes prend modèle et lance son appel d'offre, soit ce service peut être pris en charge par le SPANC et de fait être proposé à l'ensemble du territoire du SPANC. Il précise qu'il faut être conscient que cela aura une incidence sur le volet budgétaire. En effet, le temps passé par le personnel du SPANC pour le montage de l'opération amputera forcément le temps imparti pour les contrôles.

Par contre ce service peut être très intéressant pour les administrés, surtout qu'il est constaté une demande des usagers sur ce sujet.

Monsieur BERTRAND indique que ce service ferait changer la vision du SPANC, offrant un service plutôt que des contrôles.

Monsieur REY précise que sur chaque vidange facturée 120 €, il y a en moyenne 20 € qui sont attribués aux charges administratives de suivi du dossier, permettant ainsi de réduire la perte financière pour le temps passé sur ce dossier.

Monsieur Michel MAYA propose au Conseil syndical que le SPANC étudie ce projet afin de mettre en place ce service d'ici la fin d'année 2011, ou au plus tard en 2012.

Il précise qu'une décision modificative budgétaire sera proposée si l'opération se met en place sur l'exercice 2011.

Monsieur MAYA explique également que dans un futur plus lointain il faudra réfléchir sur la mise en place de solution de « dépotage » des boues de fosses sur le territoire. En effet le transport coûte cher, et il paraîtrait donc intéressant de travailler de plus en plus en local sur cette question. Des pistes de réflexion sont à mettre en place pour regarder si un partenariat avec les municipalités de Cluny et Trambly par rapport à leurs équipements en place ou adaptables est possible.

Enfin, Michel MAYA indique que sur l'année 2012 une campagne de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires va se mettre en place sur le clunisois autour de l'assainissement, ceci en collaboration avec le Département et la municipalité de Cluny. Dans ce cadre, le SPANC va développer des outils de communication pour participer à cette action.

Bertrand DEVILLARD donne deux informations complémentaires à destination des délégués :

1) il demande de rappeler aux secrétaires de Mairie que les dossiers de demande d'autorisation pour une installation nouvelle ont été modifiés et qu'il faut absolument donner aux demandeurs les dossiers mis à jour. Ces dossiers comportent des données techniques nouvelles essentielles pour l'instruction des dossiers.

2) il rappelle que seuls les techniciens du SPANC sont officiellement habilités pour effectuer les missions liées aux diagnostics des installations d'assainissement non collectif. Apparemment, certaines entreprises démarchent les habitants pour proposer leurs services dans ce domaine. Il remercie les délégués de bien vouloir relayer l'information auprès des usagers.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20h30.

BILAN SPANC 2011	BP 2010	CA 2010	BP 2011	EVOLUTION BP 2010 / BP 2011	EVOLUTION CA 2010 / BP 2011
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
CHARGES GENERALES	16 000,00	13 765,47	17 100,00	6,88%	24,22%
CHARGES SALARIALES	71 500,00	68 054,17	70 680,00	-1,15%	3,86%
CHARGES FINANCIERES	1 500,00	440,74	1 000,00	-33,33%	126,89%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 820,00	-	365,37	-79,92%	
AUTOFINANCEMENT	27 548,71	3 547,53	6 793,00	-75,34%	91,49%
TOTAL	118 368,71	85 807,91	95 938,37	-18,95%	11,81%
RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2010	CA 2010	BP 2011	EVOLUTION BP 2010 / BP 2011	EVOLUTION CA 2010 / BP 2011
RESULTAT N-1	11 706,71		4 288,37	-63,37%	
PRODUITS COLLECTIVITES	29 000,00	29 117,99	15 780,00	-45,59%	-45,81%
PRODUIT EXPLOITATION	75 292,00	69 189,00	73 500,00	-2,38%	6,23%
AUTRES PRODUITS	2 370,00	2 369,86	2 370,00	0,00%	0,01%
TOTAL	118 368,71	100 676,85	95 938,37	-18,95%	-14,63%

Résultat : 14 868,94

DEPENSES INVESTISSEMENTS	BP 2010	CA 2010	BP 2011	EVOLUTION BP 2010 / BP 2011	EVOLUTION CA 2010 / BP 2011
RESULTAT N-1	-	-	22 287,28	#DIV/0!	
CHARGES FINANCIERES	26 370,00	26 369,46	2 370,00	-91,01%	-91,01%
CHARGES INVESTISSEMENTS	22 767,47	21 033,11	4 649,50	-79,58%	-77,89%
TOTAL	49 137,47	47 402,57	29 306,78	-40,36%	-38,17%
RECETTES INVESTISSEMENTS	BP 2010	CA 2010	BP 2011	EVOLUTION BP 2010 / BP 2011	EVOLUTION CA 2010 / BP 2011
RESULTAT N-1	18 388,76		-	-100,00%	
AUTOFINANCEMENT	30 748,71	6 726,53	29 306,78	-4,69%	335,69%
PRODUITS COLLECTIVITES	-	-	-	#DIV/0!	#DIV/0!
TOTAL	49 137,47	6 726,53	29 306,78	-40,36%	16,69%

DETTE AU 01/01/2011

Résultat : - 40 676,04

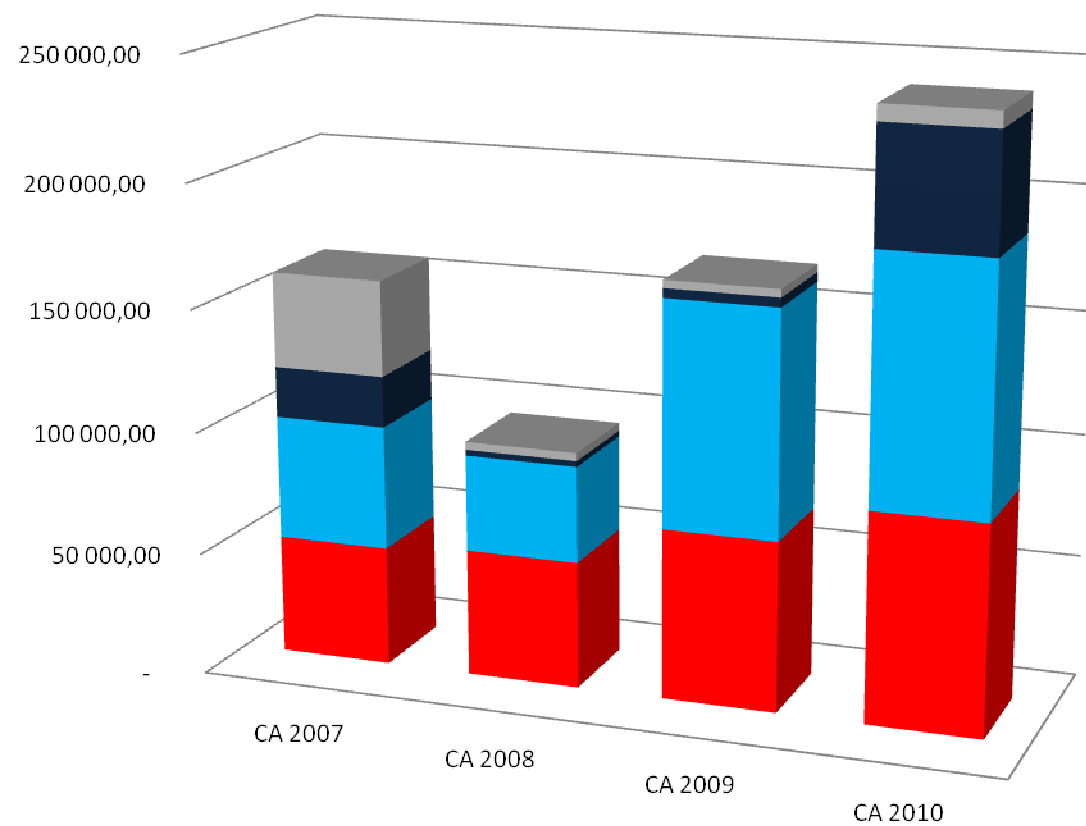
35 000,00 €

COMPARATIFS CA SPANC DU CLUNISOIS 2007/2010

	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
CHARGES GENERALES	12 877,40	11 568,06	8 654,35	765 47 13
CHARGES SALARIALES	35 004,35	35 232,62	56 776,49	68 054,17
CHARGES FINANCIERES	840,28	1 763,57	852,38	440,74
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTOFINANCEMENT	0,00	3 255,00	3 254,93	3 547,53
TOTAL	48 722,03	51 819,25	69 538,15	85 807,91
RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010
PRODUITS COLLECTIVITES	24 361,00	-	33 527,98	29 117,99
PRODUIT EXPLOITATION	26 166,00	32 808,00	55 906,00	69 189,00
AUTRES PRODUITS	-	6 523,70	2 493,46	2 369,86
TOTAL	50 527,00	39 331,70	91 927,44	100 676,85
Résultat :	1 804,97	- 12 487,55	22 389,29	14 868,94

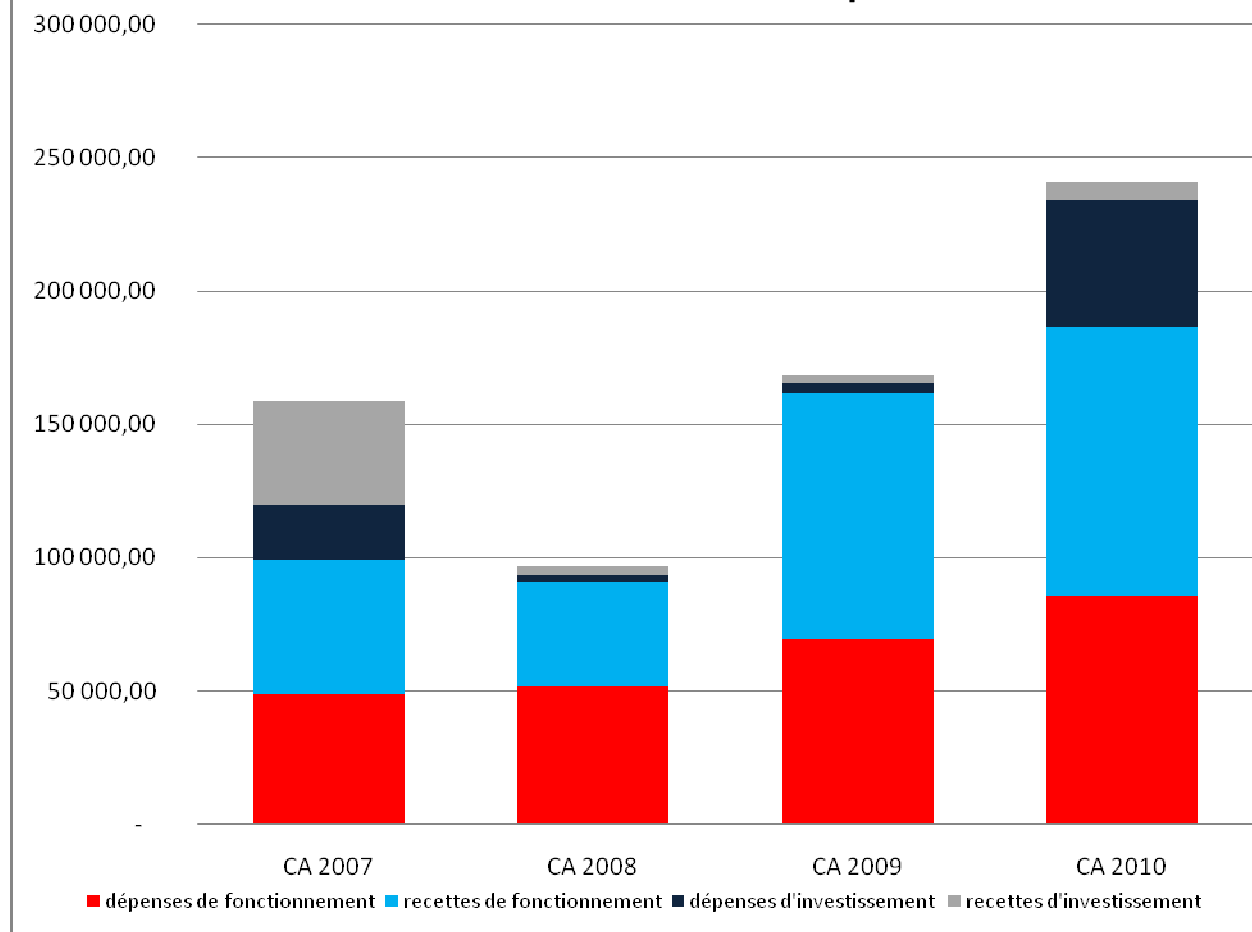
DEPENSES INVESTISSEMENTS	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010
CHARGES FINANCIERES	-	2 370,00	2 369,46	26 369,46
CHARGES INVESTISSEMENTS	20 774,71	-	1 463,00	21 033,11
TOTAL	20 774,71	2 370,00	3 832,46	47 402,57
RECETTES INVESTISSEMENTS	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010
AUTOFINANCEMENT	-	3 255,00	3 254,93	6 726,53
PRODUITS COLLECTIVITES	14 856,00	-	-	-
EMPRUNTS	24 000,00	-	-	-
TOTAL	38 856,00	3 255,00	3 254,93	6 726,53
Résultat :	18 081,29	885,00 -	577,53 -	40 676,04

Evolution CA 2007/2010 SPANC



■ dépenses de fonctionnement ■ recettes de fonctionnement ■ dépenses d'investissement ■ recettes d'investissement

Evolution CA 2007/2010 SPANC



Evolution CA 2007/2010 SPANC

